



Adapei 69

MÉTROPOLE DE LYON ET RHÔNE

Le Projet associatif, document fédérateur pour les familles, les personnes accompagnées et les professionnels de nos établissements et services, donne le sens de l'action à notre Association.

Elaboré de manière participative par l'ensemble des personnes qui contribuent à la vie de l'Adapei 69, il énonce les valeurs, les ambitions et défis poursuivis, ainsi que les actions prioritaires à mener tous ensemble.

La version du Projet associatif 2017-2022 contenue dans ce livret est soumise à approbation à l'occasion de l'Assemblée générale du 12 juin 2017.

Le document définitif sera élaboré à la suite de l'Assemblée générale et comprendra un descriptif de la méthodologie d'élaboration ainsi qu'une version rédigée en Facile à lire et à comprendre (FALC).

Projet associatif 2017-2022 **Réussir ensemble !**

Présentation en Assemblée générale du 12 juin 2017

Une vision...

Toute personne, quelle que soit sa fragilité, quel que soit son handicap, porte en elle la capacité à se développer et à faire évoluer positivement le regard et l'accueil de notre société, avec l'aide de tous.

Nous nous engageons pour donner les moyens aux personnes en situation de handicap et à leurs familles d'accéder à une vie digne qui leur permette de réaliser leurs souhaits et projets.

Ensemble, parents, professionnels et bénévoles, nous voulons contribuer à construire, avec elles et les acteurs de la cité, une société accueillante, inclusive et citoyenne.

Sommaire

P3 **VALEURS**

P4 **ORIENTATION 1**

Accompagner et encourager la personne dans la réalisation de son projet de vie

P6 **ORIENTATION 2**

Soutenir les familles et aidants et les guider sur les chemins de l'accompagnement, à toutes les étapes de la vie de leur proche

P8 **ORIENTATION 3**

Être le garant d'un accompagnement professionnel de qualité, au bénéfice de l'accomplissement du projet de la personne en situation de handicap

P10 **ORIENTATION 4**

Renforcer et développer l'innovation et les partenariats

P12 **ORIENTATION 5**

S'engager et agir pour une société inclusive, qui reconnaît les personnes en situation de handicap comme citoyens à part entière



Éthique et dignité

- La conviction sans réserve dans la capacité de tous les êtres humains à se développer, apprendre, évoluer, même dans les situations de handicap sévère.
- Un accompagnement de chaque personne, quel que soit son handicap, de l'accès aux droits à la plus grande autonomie possible, avec une vigilance particulière pour les plus vulnérables.
- Le respect du principe de laïcité : accueil et égalité de tous, sans distinction d'origine ou de religion, respect de toute croyance ou non-croyance, en accord avec le vivre ensemble.

Solidarité

- L'écoute, l'entraide et le soutien du parcours des familles et des aidants de personnes accompagnées ou en recherche de solution, à toutes les étapes de vie de leur proche. L'Association recherche notamment, en lien avec la famille, des solutions adaptées, en préalable à toute réorientation de la personne accompagnée.
- La coopération des parents, des professionnels, de l'action associative et des établissements et services, au bénéfice de la qualité et de la personnalisation de l'accompagnement.
- Des synergies et collaborations professionnelles inter-établissements et plus généralement un esprit de bienveillance entre tous : personnes accompagnées, familles, professionnels, public...

Engagement pour une société inclusive et citoyenne

- Un militantisme partagé par tous les acteurs de l'Association, ancré dans la réalité vécue par les personnes au sein de notre société.
- Une action associative qui implique les personnes en situation de handicap, de façon adaptée.
- De nouvelles formes de communication, d'habitat, de travail... Avec des partenariats forts et ouverts

Professionalisme

- Un socle reconnu de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement, soutenu par un engagement moral fort de tous les acteurs de l'Association et d'une recherche continue des meilleures compétences, formations et moyens au service des personnes en situation de handicap.
- Une valeur visée également pour les travailleurs d'Esat ou EA, pour leur permettre d'accéder à leur meilleur niveau de compétences.

Orientation 1 - Accompagner et encourager la personne dans la réalisation de son projet de vie

DÉFI 1

Rendre la personne en situation de handicap actrice de son parcours, en protégeant ses droits et libertés fondamentales et en valorisant ses potentiels

- Donner la parole et la possibilité d'agir aux personnes avec un handicap
- Stimuler et affirmer leur volonté et capacité à être acteurs de leur vie et à réaliser leurs projets
- Encourager l'expression et la participation, respecter et soutenir l'auto-détermination, quelle que soit la situation de handicap
- Faire vivre la laïcité dans le collectif, dans le respect du choix de chacun et du vivre ensemble

DÉFI 2

Apporter des réponses adaptées au plus près des besoins, attentes et compétences

- Encourager et favoriser le diagnostic et l'évaluation pour proposer un accompagnement adapté à chacun
- Instaurer, améliorer et optimiser les relations avec l'ensemble des partenaires intervenant dans le parcours de vie de la personne
- Prendre en compte la diversité croissante des problématiques associées au handicap mental, psychique et cognitif, en ajustant l'accueil et les capacités d'accompagnement, en dimensionnant les ressources humaines au projet d'accompagnement et en formant les professionnels à ces problématiques spécifiques
- Être particulièrement vigilant aux phases de transition pour prévenir les ruptures dans le parcours de vie et proposer un accompagnement spécifique à l'avancée en âge, en innovant dans les formes proposées
- Prendre en compte l'accès aux nouvelles technologies dans les modes d'accompagnement

DÉFI 3

Proposer un accompagnement préservant la santé et procurant le bien être, dans tous les domaines de la vie quotidienne

- Repenser l'organisation associative en matière de santé et d'éthique
- Mettre en œuvre une politique de prévention santé (dépistage, soins bucco-dentaires...)
- Garantir la qualité de l'alimentation, au carrefour de l'accompagnement et de la santé (plaisir, soin, bien-être, support d'activités et d'apprentissage, lien au territoire...)
- Prendre en compte la vie affective et intime des personnes, quelle que soit la situation de handicap et proposer un accompagnement et un cadre adaptés

ACTIONS PRIORITAIRES

- Mettre en place des supports adaptés de communication (facile à lire et à comprendre, communication adaptée, pictogrammes, tablettes...) et assurer la continuité de leur mise en œuvre entre les différents établissements et services, améliorer la connaissance et la compréhension des documents liés à la loi 2002-2
- Associer systématiquement la personne accompagnée, avec son représentant légal, à l'élaboration et à la mise en œuvre de son projet personnalisé, ainsi qu'aux évaluations, décisions et actions la concernant
- Sensibiliser et former les personnes en situation de handicap, représentants au Conseil de la vie sociale (CVS), dans l'exercice de leur rôle
- Elaborer une charte de la laïcité dans l'Association et la faire vivre

ACTIONS PRIORITAIRES

- Informer les familles sur l'importance du diagnostic précoce et former les professionnels pour organiser des évaluations et bilans tout au long du parcours
- Mettre en place des outils assurant l'accès et la transmission de l'information et la cohérence autour du parcours de vie, dans le respect des droits de la personne (dossier unique de la personne accompagnée, rencontres parents professionnels, coordination de parcours...)
- Être force de proposition auprès de nos financeurs (ARS, Métropole, Conseil départemental) et nos partenaires pour bâtir des solutions d'accompagnement adaptées à tous les besoins, dans une logique d'assouplissement et de simplification des parcours (accompagnement renforcé avec l'avancée en âge : Prestation de compensation du handicap / Prestation de compensation du handicap domicile, chèque emploi service, soignants en foyer...)
- Proposer des dispositifs spécifiques pour accompagner les jeunes en aménagement Creton dans les transitions vers le monde adulte

ACTIONS PRIORITAIRES

- Créer une commission éthique permettant de répondre à des questions complexes particulières sur les plans éthique et juridique (personne de confiance, don d'organes...)
- Mettre en place des modalités d'organisation et de coordination associative en matière de santé, avec l'objectif de développer et structurer nos relations avec les partenaires extérieurs (équipes mobiles, équipes pluridisciplinaires de soins palliatifs, autres organismes spécialisés...)
- Adapter l'alimentation aux besoins nutritionnels de chacun et soigner la qualité des repas (faire vivre la charte de l'alimentation, favoriser les produits de saison, les circuits alimentaires bio...)
- Impulser une politique associative en matière de vie affective et intime et coordonner sa mise en œuvre au sein de chaque établissement et service (charte, inscription dans les projets d'établissement et projets personnalisés, formation de référents à l'animation de groupes de paroles dans chaque établissement...)

Orientation 2 - Soutenir les familles et aidants et les guider sur les chemins de l'accompagnement, à toutes les étapes de la vie de leur proche

DÉFI 1

Accompagner, pour un parcours le plus fluide et serein possible

- Apporter une grande vigilance au premier contact avec la famille et à son suivi
- Améliorer l'accueil et l'écoute des familles, parents et fratries, dans le respect de leur histoire de vie
- Renforcer l'action associative et développer une action au plus près des attentes et préoccupations des familles, en prenant en compte les fratries

DÉFI 2

Impliquer dans l'Action associative et renforcer la cohésion et la solidarité au sein des établissements et services

- Partager avec des familles la vision, les enjeux et les missions de l'Association ; faire de cette dernière un véritable « partenaire de route » ; développer un sentiment d'appartenance à un mouvement fédérateur et parental
- Impliquer les familles dans la vie associative
- Au-delà de l'accueil initial, faire venir les parents dans les établissements et services et resserrer la proximité avec et entre les familles

DÉFI 3

Proposer des solutions de répit

- Définir une politique de l'accueil temporaire et séquentiel
- Repenser des actions de proximité à destination de l'aidant : formations, aides administratives et juridiques, écoute et entraide...
- Développer des actions communes de répit avec les partenaires

ACTIONS PRIORITAIRES

- Identifier et former des familles ressources pour épauler les familles et les aidants : parrainage lors de l'entrée en établissement, écoute et soutien lors d'étapes "sensibles" (accueil au sein de l'Association, passage en établissement adulte, changement d'établissement, arrivée ou impossibilité d'intégrer un Esat, passage en internat, fin de vie des parents...), réseau de parents référents sur des thématiques
- Organiser des journées d'accueil pour les nouvelles familles

ACTIONS PRIORITAIRES

- Proposer des outils de communication répondant aux attentes (site internet, livret d'accueil des familles...)
- Impliquer les familles dans les enjeux des établissements et services (Conseil de la vie sociale, Commission restauration...)
- Organiser des moments festifs de rencontres en établissements et services, prévoir et encourager des temps de convivialité entre familles d'une même unité / même groupe de vie...
- Proposer des formations/informations communes (familles, professionnels, personnes accompagnées)
- Généraliser l'organisation des réunions thématiques au sein des établissements et/ou des portes ouvertes

ACTIONS PRIORITAIRES

- Développer une offre d'accueil temporaire et séquentielle associative, au sein de nos établissements, permettant de répondre aux besoins de répit et d'accompagnement de personnes sans solution
- Renforcer les liens et actions de sensibilisation et de partenariats auprès de dispositifs de répit, services d'aide à domicile, familles d'accueil...

Orientation 3 - Être le garant d'un accompagnement professionnel de qualité, au bénéfice de l'accomplissement du projet de la personne en situation de handicap

DÉFI 1

Accompagner les professionnels dans leur mission

- Disposer des compétences adaptées aux besoins des établissements et services
- Manager les équipes dans le respect des personnes et des valeurs de l'Association
- Associer les équipes au fonctionnement de leur établissement : démarche participative, information...
- Les impliquer dans le Projet associatif et le partage de ses valeurs
- Accompagner le changement et les évolutions du secteur
- Améliorer la qualité de vie au travail (conditions de travail, prévention des risques, égalité des chances, articulation vie professionnelle-vie privée...) et le dialogue social

DÉFI 2

Développer des synergies collectives et une logique de cohérence d'accompagnement

- Interagir en pôles métiers pour une meilleure continuité des parcours et éviter les ruptures dans les accompagnements
- Utiliser au mieux les compétences internes
- Promouvoir la connaissance et le respect mutuel entre établissements / services et siège
- Collaborer pour une meilleure cohérence d'action familles / professionnels

DÉFI 3

Affirmer le rôle des professionnels en tant qu'acteurs et porteurs des projets à conduire

- Encourager une innovation participative
- S'inscrire dans les réseaux de partenaires

ACTIONS PRIORITAIRES

- Définir une politique RH et développer une Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) en matière de formation, de mobilité, de recrutements, de remplacement
- Renforcer l'intégration et développer le sentiment de reconnaissance et d'appartenance à l'Association des salariés (journée d'intégration, livret d'accueil, site intranet, accompagnement à la prise de poste, participation de représentants de l'Association aux temps forts des établissements et services...)
- Accompagner les établissements et services aux évolutions du secteur (politique de santé, notion de parcours, logique de prestations adaptées aux besoins...) et engager les actions pédagogiques nécessaires (séminaires, groupes de travail pluridisciplinaires, formations inter-établissements, partage d'expériences et échanges de bonnes pratiques...)

ACTIONS PRIORITAIRES

- Développer un vivier de compétences internes pour soutenir les établissements/services et leur permettre de proposer des solutions d'accompagnement personnalisées
- Renforcer l'appui aux établissements et services en développant la notion de service au siège, la solidarité et les échanges, l'appui aux établissements/services en difficultés, et faire évoluer le système d'information pour le pilotage des établissements
- Structurer la communication et le partage d'informations pour assurer la transmission des connaissances et compétences entre professionnels et avec les familles (groupes de paroles familles / professionnels, formations communes familles / professionnels...)

ACTIONS PRIORITAIRES

- Proposer des appels à projet thématiques "challenges des bonnes idées", ouverts aux établissements et professionnels

Orientation 4 - Renforcer et développer l'innovation et les partenariats

DÉFI 1

Innover face aux nouveaux défis

- Rechercher et mettre en œuvre des solutions innovantes d'accompagnement
- Proposer des recherches-action, en lien avec les acteurs de la recherche
- Co-construire avec les membres des réseaux (Unapei, Handicap 69, services à la personne, personnes âgées, secteur sanitaire...) et collaborer avec les partenaires

DÉFI 2

Rechercher de nouveaux modes de soutien

- Etablir des partenariats pour porter des actions innovantes
- Élargir la base de nos contributeurs

DÉFI 3

S'inscrire dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale (RSE)

- Aller plus loin avec les moyens dont nous disposons, pour un accompagnement de qualité
- Respecter dans nos pratiques les ressources naturelles, les territoires, les hommes et femmes qui y vivent

ACTIONS PRIORITAIRES

- Proposer de nouvelles formes d'accompagnement correspondant au parcours de vie et notamment lors des phases de transition (coordinateurs de parcours, plateforme de services...)
- Suivre les innovations liées à l'accompagnement (veille, échanges, colloques, séminaires, retour d'expériences extérieures au secteur du handicap...) et se former aux techniques récentes (tablettes, domotique, robotique...), pour faciliter l'environnement des personnes
- Développer l'innovation éducative : communication adaptée, nouvelles méthodes d'accompagnement en fonction du diagnostic et de l'évaluation
- Collaborer avec la recherche dans les neurosciences (filiale Défisience), la recherche technologique...

ACTIONS PRIORITAIRES

- Mettre en œuvre et structurer une démarche de recherche de fonds et autres soutiens (fondations, mécénat, mécénat de compétences, start-up...).
- Proposer des actions et aider les établissements et services à monter les dossiers pour porter leurs projets

ACTIONS PRIORITAIRES

- Appliquer les principes du développement durable dans la gestion de l'Association : lutte contre le gaspillage, économie d'eau et d'énergie, gestion durable de notre patrimoine bâti, politique d'achats durables et responsables...
- Accompagner et sensibiliser les personnes en situation de handicap pour qu'elles deviennent elles aussi des citoyens engagés et responsables
- Mettre en place des actions pédagogiques et solidaires dans les établissements (compost, jardins partagés, tri des déchets, ruches et biodiversité), s'inscrivant dans les politiques de la ville et les actions municipales

Orientation 5 - S'engager et agir pour une société inclusive, qui reconnaît les personnes en situation de handicap comme citoyens à part entière

DÉFI 1

Promouvoir l'ouverture et la vie citoyenne

- Valoriser la fragilité et les capacités de nos résidents pour rendre notre société plus ouverte et plus forte pour tous, dans toutes les circonstances de la vie
- Développer les actions de sensibilisation et de lobbying auprès des élus, médias, acteurs économiques, sociaux, professionnels de santé...
- Encourager la scolarisation inclusive sous réserve d'adaptation des apprentissages
- Ouvrir les établissements et services sur la cité et vie de quartier

DÉFI 2

Militer et favoriser l'engagement des bénévoles et des professionnels

- Valoriser le Projet associatif en l'intégrant pleinement dans le triptyque Projet associatif / Projet établissement / Projet personnalisé
- Inviter tous les acteurs de l'Association à s'investir en adhérant et en participant activement, y compris les personnes en situation de handicap elles-mêmes
- Formaliser l'action bénévole : recrutement, définition des besoins en lien avec les établissements...
- Agir dans tous les domaines : insertion sociale, professionnelle et citoyenne

DÉFI 3

Donner la parole et le pouvoir d'agir aux personnes en situation de handicap

- Favoriser les actions associatives et les lieux d'expression
- Impulser une dynamique de participation des personnes dans les instances internes et externes
- Soutenir et participer au développement de l'auto-représentation

ACTIONS PRIORITAIRES

- Proposer et mener des actions d'information auprès des institutions (réunions des maires, opérations accessibilité avec la participation de personnes handicapées, mise à disposition de guides thématiques sur le vote, l'accessibilité...) et des partenaires locaux (écoles, planning familial, transports, commerces, culture, loisirs...)
- Développer les scolarités partagées, les transitions entre milieu spécialisé médico-social et milieu scolaire ordinaire, et les expériences innovantes (unités d'enseignement spécialisé...)
- Développer les partenariats avec les MJC, conseils de quartier, centres sociaux...
- Favoriser la mise en place de dispositifs pour faciliter l'accès à des activités hors établissements et services, liées aux loisirs, à la culture (fonds sociaux pour les Esat...)
- Inviter la société à découvrir nos institutions et prendre part à la vie locale (fêtes des voisins, portes ouvertes...)

ACTIONS PRIORITAIRES

- Créer un kit de présentation de l'Association et d'adhésion, utilisable par les établissements et services lors des admissions, comme par les bénévoles
- Définir une modalité d'adhésion/soutien à cotisation réduite pour fratrines et bénévoles
- Redéfinir, en lien avec les établissements et services, les besoins et missions de bénévolat et proposer des actions de bénévolat aux personnes en situation de handicap
- Promouvoir des groupes de travail mixtes composés de professionnels et bénévoles aux compétences diverses sur des projets ciblés

ACTIONS PRIORITAIRES

- Faire du Forum citoyen un rendez-vous régulier, pour les personnes, les familles et les professionnels
- Intégrer des personnes accompagnées dans des groupes de travail et commissions associatives sur des questions les concernant
- Participer à la mise en place d'une délégation d'auto-représentants des personnes en situation de handicap

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.



75 Cours Albert Thomas
69447 LYON CEDEX 03
T. 04 72 76 08 88 | www.adapei69.fr

